Séance du 09 juillet 2024

Appeler YOANN : encombrants en métal derrière le PAV du Bourg

Présents :M. BAILLARD Christian, Mme CHIVET Emmanuelle, Mme GIROT Magali, M. GAILLARD Christian, M. HAILLOT Gérald, Mme HELARY Fabienne, Mme LAGOUTTE Sandra, M. PELLE David, M. RIVEY Laurent, Mme ROUSSEL Elise

Procuration(s) : Mme DESVOYS Emilie donne pouvoir à M. PELLE David, Absent(s) :

Excusé(s) : Mme DESVOYS Emilie

Absents(s) : Mme LESOUEF Magali, M. MORIN Joël, Mme POIRIER Isabelle

Secrétaire de séance : Mme HELARY Fabienne

Président de séance : Mme ROUSSEL Elise

Validation du compte rendu de la séance suivante après que M. PELLE ait précisé que dans le cadre du remaniement de l’adressage, la commune fournira les numéros et les posera sur demande des habitants.

Contrat d’apprentissage à la rentrée 2024-2025 4.2-24-07/

Mme le maire propose de prolonger l’action d’insertion professionnelle en concluant un nouveau contrat d'apprentissage d’agent polyvalent de restauration sur une période de 10 mois au minimum à compter du mois de septembre prochain ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité

DÉCIDE le recours au contrat d’apprentissage,

DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2024-2025, un contrat d’apprentissage conformément au tableau suivant :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Service | Nombre de poste | Diplôme préparé | durée |
| Groupe scolaire | 1 | CAP agent polyvalent de restauration | 10 à 12 mois |

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 par décision modificative, au chapitre 012, article 6417 en fonction du candidat retenu ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d’apprentissage ainsi que la convention conclue avec les Centres de Formation d’Apprentis.

Parcours emploi compétences : renouvellement de contrats 4.2-24-07/

Afin d’assurer la continuité des services mis à disposition de l’école, Mme le maire propose au conseil municipal qui l’accepte :

* De procéder au renouvellement du contrat d'un salarié éligible au parcours emploi compétences (anciens CUI-CAE) à raison de 30 heures hebdomadaire maximum pour combler les besoins en personnel pour l’année scolaire 2024-2025. L’Etat finance à 30% ce contrat dont la durée hebdomadaire de travail est de 30h.
* De conclure un nouveau contrat pour une durée de 9 mois à raison de 30h hebdomadaire avec une prise en charge également à 30% à compter du 1er septembre prochain.
* D’autoriser Mme le maire à signer le contrat d’engagement de Service civique portant l’agrément de la commune à 10 mois du 02/09/24 au 01/07/25.

Base Adresse Locale : présentation des devis et demande de DETR

La publication de la base adresse locale peut être effectuée. L’envoi des courriers aux habitants pour leur indiquer leur nouvelle adresse et les formalités à accomplir sera réalisé sous quinzaine.

M.PELLE fait une présentation des offres remises par la société Selfsignal et 4S signalisation.

Après étude, le conseil municipal décide de porter son choix sur des plaques de rue non laquées et retient la proposition de Selfsignal sur ce produit.

L’achat des numéros se fera auprès de 4S ainsi que la fourniture et pose des nouveaux supports restant à implanter. La commission doit en faire l’inventaire afin d’obtenir le coût définitif de cette opération. M. PELLE indique que son montant serait de 20 879 € HT si l’on changeait tous les supports de panneau.

Une demande de subvention au titre de la DETR sera présentée dès réception des devis précis.

Mme le maire indique que 4s intervient la semaine prochaine pour effectuer les travaux de peinture des passages protégés, du parking du foot et la pose de panneaux de signalisation supplémentaires au Rivage.

Frais de fonctionnement des écoles 2023-2024

Mme le maire fait une présentation des dépenses engagées pour le fonctionnement des écoles sur l’année scolaire 2023-2024. Ces dépenses s’élèvent à 130 941.20 € portant le coût par élève à 818.38€.

La détermination du coût par enfant permet de solliciter une participation aux communes qui ne disposent pas d’école pour scolariser les enfants domiciliés sur leur territoire. 42 élèves sur 63 hors commune sont concernés par cette demande de participation financière.

Le coût de 818.38 € par élève est voté à l’unanimité par le conseil municipal.

Le tableau de présentation des dépenses sera complété par le détail des financements des projets d’école.

Transfert des compétences de l’Etat aux communes de police/instruction de la publicité extérieure

Depuis le 1er janvier 2024, les demandes de déclaration préalable et d’autorisation de travaux de pose de pré-enseignes, enseignes et publicités ne sont plus instruites par les services de l’Etat. Elles sont désormais de la compétence du maire.

Considérant le peu de demandes reçues annuellement, Mme le maire propose au conseil municipal, qui l’accepte, que ces demandes soient désormais instruites par le PETR.

Salle communale : réception des offres et choix des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne : 06/06/2024

Les offres dématérialisées ont été réceptionnées jusqu’au mercredi 3/07 à 10h.

Registre des dépôts : 6 offres déposées

Après négociation des offres, le résultat de la consultation est le suivant :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | lot 1 Menuiseries | lot 2 Chauffage | lot 3 Electricité |
| Estimation maitrise d'œuvre | 58 848,00 | 104 680,00 | 43 150,00 |
| BLIN |  | 107 800,88 | 44 117,96 |
| RESBEUT | 70 174,92 |  |  |
| SELCA |  |  | 53 352,00 |
| DOUBLET |  | 143 000,00 |  |
| VELEC Services |  |  | 45 181,50 |
| VIRIA |  | 137 422,08 |  |

Le conseil municipal retient les entreprises mieux disantes après notification du rapport d’analyse des offres dressé par le maître d’œuvre et attribue le marché aux entreprises suivantes :

Lot 1 : menuiserie entreprise RESBEUT 70 174,92 € HT

Lot 2 : chauffage entreprise BLIN 107 800,88 € HT

Lot 3 : électricité entreprise BLIN 44 117,96€ HT

Le conseil municipal autorise Mme le maire à signer les actes d’engagement après que les entreprises aient fourni tous les justificatifs requis.

Maintenance des chaudières des logements communaux

Les baux prévoient que l’entretien annuel des chaudières à payer par les locataires font l’objet d’un contrat global passé par la commune.

Nous rencontrons des difficultés de fonctionnement depuis la cessation d’activités de Depan’gaz.

Après une consultation infructueuse des entreprises locales, le Cèdre a été contacté pour ouvrir ce marché. La société MISSENARD (Agence de Saint-Lô) a présenté une offre de maintenance pour les PAC et chaudières murales à gaz comprenant l’entretien annuel et les dépannages (déplacement et main d’œuvre inclus) au tarif unitaire de 115 € HT.

Après délibération, le conseil municipal valide cette offre et autorise Mme le maire à signer le contrat de maintenance.

Devis pour achat de matériel

Tables de réfectoire, chaises classe de CM2, four cantine, chariot vaisselle, vaisselle pour les maternelles, auto-laveuse pour les grandes surfaces, stores sur CLSH 3, souffleur, nettoyeur haute pression…

Le conseil municipal valide l’achat d’un four, de stores pour le CLSH 3 et d’un nettoyeur à haute pression.

Les autres demandes seront revues ultérieurement.

Questions diverses

1/ Aménagement PAV le Clos Hubert : tous les frais sont portés par le département et la CAMSMN hormis la dépose des barrières forestières de l’Herbu. Vérifier avec le service déchets s’il y a suffisamment de stationnement pour le nouvel aménagement.

2/ Information Age et Vie : le Conseil département de la Manche n’a pas retenu les communes littorales de la communauté d’agglomération Mont Saint Michel Normandie pour accueillir les projets de structures dans son appel à projets fin 2023. Il faut attendre le 1er semestre 2025 pour connaître leurs nouvelles orientations. Mme le maire indique attendre plus d’informations de Mme Brunaud-Rhyn contactée à ce sujet.

3/ Horaires de la mairie à la rentrée : la mairie ouvrira une heure plus tôt le matin dès 8h30, du lundi au vendredi et ouvrira sa permanence du lundi après-midi de 16 h à 19h.

4/ Demande d’utilisation pour la location du CLSH1. Le conseil municipal y est favorable. Les conditions de location de la salle dépendront du siège social de l’association.

5/ Rencontre avec le Club de football : poursuite de l’activité. 2 entrainements par semaine. Demande à installer le lave-linge dans le local du fond. Voir une autre solution car le comité des fêtes a investi et aménagé les lieux.

6/ Prévoir le nettoyage de l’abri bus du Clos Hubert par argent de poche.

7/ Toujours de l’eau stagnante après le passage à niveau vers la déchèterie de St Jean de la Haize.

8/ Mme Chivet signale que la sortie de l’agglomération depuis la Foire aux tissus est plus facile depuis les travaux d’aménagement. Les fleurs semées ne sont pas gênantes pour les véhicules sortant de la voie communale de la Planche de la Grève.

La séance est levée à 20h25.